

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

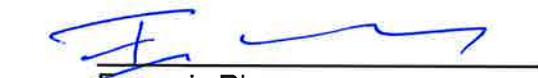
1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2025, le conseil a adopté le projet de règlement numéro **2025-04-902**, amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, dans le but :
 - De remplacer la grille de spécifications de la zone V-07 afin de modifier la catégorie d'usage permis à l'Annexe A, en remplaçant la catégorie H-1 *Habitation de type unifamilial (H1)* pour la catégorie C-5;
 - De modifier les dispositions prévues au chapitre;

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Une assemblée publique de consultation sera tenue le 10 juin 2025, à compter de 18h00, pour ce projet de règlement, à l'hôtel de ville, située au 88 rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués et les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer à ce sujet seront entendus.
3. Ce projet de règlement affecte la zone V-07.

L'illustration de cette zone est jointe au présent avis.
4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures normales du bureau.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE ce 28 mai 2025



François Rioux,
Directeur général
et Greffier-trésorier



Grenville-sur-la-Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

ZONE V-07

